

LE PRESIDENT

N/REF.: YS/TG/PS/LW

Objet : Avis sur le PLU de **BARJOUVILLE**

Mairie de BARJOUVILLE

Monsieur Benoît DELATOUCHE Le Maire 1 rue Jean Moulin 28630 BARJOUVILLE

Chartres, le 28 octobre 2025

Monsieur le Maire.

La Chambre d'agriculture d'Eure-et-Loir accuse bonne réception du projet de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de BARJOUVILLE, transmis pour avis, et vous en remercie.

La procédure porte sur l'intégration des évolutions réglementaires en matière d'urbanisme et la mise en compatibilité du PLU avec le schéma de cohérence territoriale de Chartres Métropole dont la révision a été approuvé le 30 janvier 2020.

Cette révision vise plusieurs objectifs, savoir :

- Favoriser la biodiversité et la nature en ville.
- Réduire la consommation d'espace,
- Atténuer les effets des changements climatiques et s'y adapter plus facilement.

Après une lecture attentive de l'ensemble des documents fournis. nous relevons que quelques sujets nécessitent des modifications. Ces points sont détaillés dans la note ci-jointe.

La Chambre d'agriculture émet néanmoins un avis favorable sur le présent projet de révision du PLU mais nous vous demandons de prendre en considération les points de vigilances susmentionnés, afin de garantir une meilleure lisibilité et cohérence du projet à l'égard des enjeux agricoles et d'aménagement.

Cet avis est ainsi rendu en cohérence avec l'avis exprimé lors de la Commission départementale de la préservation des espaces agricoles naturel et forestier (CDPENAF) du mois d'octobre mais sous réserve que les modifications formulées à cette occasion et reprises dans la présente note, soient effectivement prises en compte.

Vous souhaitant bonne réception de notre avis, je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma considération distinauée.



Siège Social

10 rue Dieudonné Costes CS 10399 28008 CHARTRES Cedex Tél: 02 37 24 45 45

Fax: 02 37 24 45 90

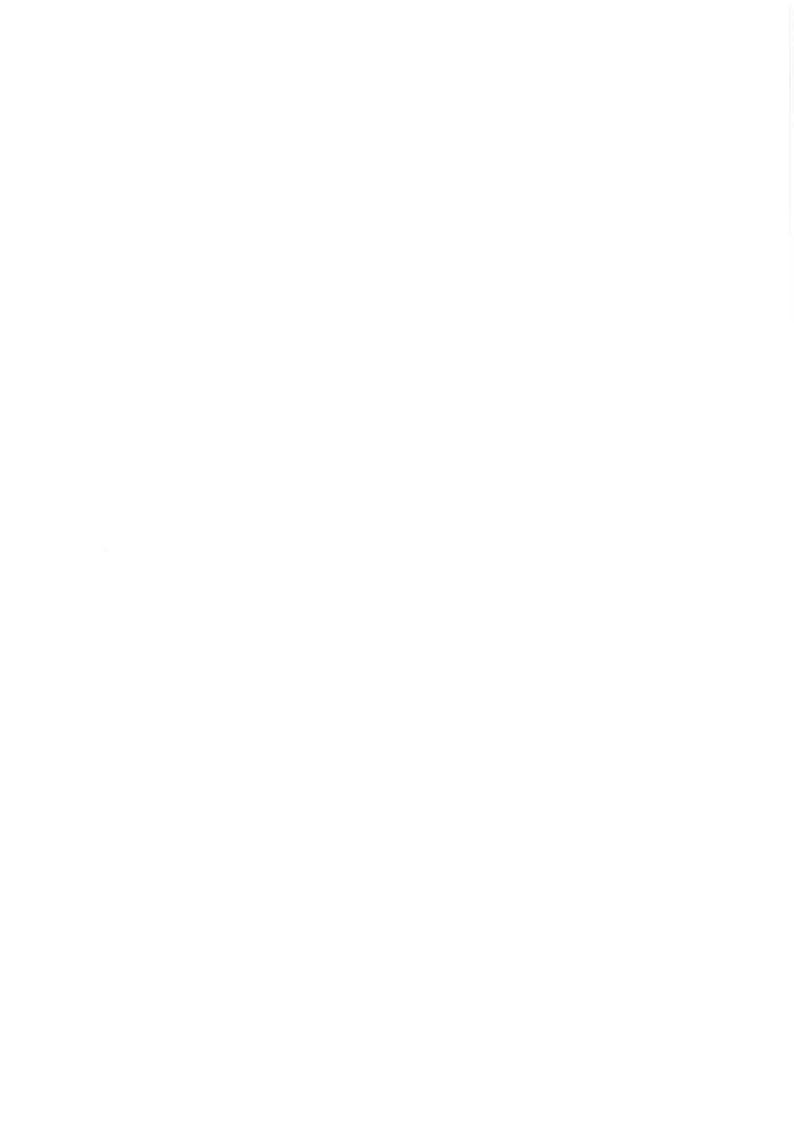
Email: accueil@eure-et-loir.chambagri.fr

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Etablissement public loi du 31/01/1924 Siret 182 800 037 00018 APE 9411Z

www.eure-et-loir.chambagri.fr

Yohann SERREAU





Remarques sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de BARJOUVILLE

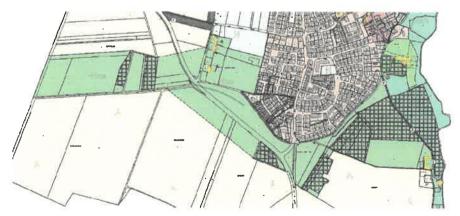
1) Concernant la zone N agricole (zone « pic à vent »):





Ces parcelles sont actuellement cultivées et déclarées à la PAC, nous demandons à la commune de prévoir un zonage agricole pour ces parcelles.

2) Concernant la zone Nce:



Nous demandons à la commune de convenir d'un zonage Ace et non Nce sur les parcelles en cultures.

En effet, une grande partie des parcelles est cultivée. Les parties boisées ou en friches peuvent être en zone Nce (sans possibilité de construction).

